

FONCTION PUBLIQUE

Elections professionnelles : la CGT maintient sa première place mais l'abstention est en forte hausse

15 décembre 2022 | Mise à jour le 15 décembre 2022

Par Pauline Porro | Photo(s) : AFP



Les résultats des élections professionnelles qui se sont tenues du 1er au 8 décembre dans les trois versants de la fonction publique placent la CGT en tête mais montrent une progression significative de l'abstention. Analyse.

Il faudra attendre le 16 décembre pour connaître la représentativité des différents syndicats dans la fonction publique. Mais au regard des résultats disponibles au lendemain des élections professionnelles qui se sont tenues du 1er au 8 décembre dans les trois versants de la fonction publique, un premier bilan peut d'ores et déjà être dressé.

La CGT maintient sa position de première organisation syndicale dans la fonction publique, avec un niveau global de 20,8 %, en recul d'environ 1 point (30,5% dans la fonction publique hospitalière, 27,9% dans la fonction publique territoriale et 11% dans la fonction publique d'État). Dans la fonction publique d'État, FO conforte sa première place. Mais l'autre fait marquant de cette élection, c'est la progression importante de l'abstention, tous versants confondus : après un taux de participation de 51,8% en 2018, la participation atteint cette année 45,6%. Dans le détail, le taux de participation est de 37,6% (-6,6 points par rapport à 2018) dans la fonction publique hospitalière, 45% (-5 points) dans la fonction publique d'État et 45,5% (-6 points) dans la fonction publique territoriale. La faiblesse de la participation est particulièrement notable pour les personnels de catégorie C.

Le vote électronique pointé du doigt

Pour les syndicats CGT, Solidaires et FSU, la généralisation du vote électronique choisie par le gouvernement et la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) serait la première cause de ce décrochage spectaculaire. « *Beaucoup d'agents ont été empêchés d'aller voter* » a ainsi expliqué Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT le mercredi 7 décembre lors d'une conférence de presse commune aux trois syndicats. Pour la CGT, Solidaires et FSU, les multiples dysfonctionnements observés lors du scrutin (bugs informatiques, d'encombrements des serveurs, plateforme d'assistance téléphonique saturée...) ont concouru à décourager les électeurs de se rendre aux urnes. Selon les chiffres de l'Ugict-CGT, dans la fonction publique territoriale, la participation serait de 48,6% dans les structures qui ont voté à l'urne contre 39,8% dans celles qui ont choisi le vote électronique.

S'ajoutent également les modalités complexes d'un scrutin confié à des prestataires privés, où les agents ont parfois eu à voter plusieurs fois auprès de prestataires différents, à fournir leur IBAN et où la sincérité des listes électorales a pu s'avérer défailante. Ainsi au ministère de l'intérieur où 34% d'erreurs ont été constatés dans les listes électorales, ce qui a conduit les syndicats à unanimement refuser de sceller les urnes. Les alertes s'étaient pourtant accumulées auprès des différents employeurs publics en amont des élections, notamment suite aux tests non probants effectués par les prestataires. En vain. « *On considère qu'il y a une décision politique de ne pas créer les conditions d'une participation importante des personnels* » estime Baptiste Talbot, coordinateur CGT Fonction Publique.

Précarité dans la fonction publique et crise démocratique

Pour Luc Rouban, directeur de recherche au CNRS et chercheur au CEVIPOF de Sciences Po, si le choix du vote électronique a certainement pesé, d'autres causes plus structurelles permettent d'expliquer la faiblesse de cette mobilisation. L'une des explications de l'abstention est à chercher du côté de l'individualisation des carrières et de la précarité croissante dans la fonction publique : « *dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est terrible : en 2018, le taux de participation était de 30 %, il tombe à 19% en 2022. Aujourd'hui dans la recherche, une bonne partie du personnel est mise en situation précaire, avec une grande variété des statuts – post-doctorants, CDD, projet ANR... Or les études montrent que la syndicalisation et le vote aux élections professionnelles sont inversement proportionnels à la précarité des personnes.* » Une lecture qui se confirme pour la CGT : « *les contractuels votent environ moitié moins que les statutaires* » abonde Frédéric Birobent, membre de la direction confédérale, chargé des élections professionnelles au sein de la CGT.

Pour le politologue, la séquence doit par ailleurs être lue dans le cadre plus général de la crise de défiance auxquelles font face les différentes instances représentatives. « *Au fond, le taux d'abstention important dans les élections professionnelles et politiques, c'est le même phénomène : il s'agit d'une contestation politique* ». Un phénomène qui s'est aggravé avec l'affaiblissement du rôle des instances représentatives depuis la loi du 6 août 2019. « *La loi de transformation de la fonction publique a modifié toute l'architecture du dialogue social en*

simplifiant les instances et en renforçant la ligne hiérarchique. Résultats : les instances du personnel n'ont plus beaucoup de pouvoir face à la hiérarchie » analyse le chercheur. « *Nous ne sommes pas épargnés par la crise de la démocratie représentative, et cela ne s'est pas arrangé avec la réforme des instances* » reconnaît Baptiste Talbot. « *Le gouvernement a décidé d'affaiblir le rôle des représentants du personnel. Moins de représentants en commission administrative paritaire, des comités sociaux qui peuvent devenir aux yeux de certains un espèce de fourre-tout... Tout ça n'est pas de nature à favoriser l'appétence des personnels pour le vote* » analyse-t-il.

Un plan d'action payant

La CGT voit cependant quelques raisons de se réjouir : « *Nous avons ciblé 26 collectivités où nous avons mis en place un plan d'action en tentant de retrouver des pratiques et des savoir-faire de vie démocratique, en émettant des professions de foi en lien immédiat avec les besoins des salariés. Dans ces lieux, on enregistre un résultat 4,5 points au-dessus de ce qu'on fait au niveau national* » explique Frédéric Birobent. Le cas au Conseil régional d'Île-de-France où la CGT progresse de 6 points et dans les villes de Saint-Etienne et Marseille où le syndicat enregistre une avancée significative. « *Là où on a travaillé sur la réorganisation de la vie syndicale avec à la fois un lien quotidien avec les salariés et une démarche offensive de transformation sociale, ce qui nous distingue des autres organisations, on peut reconquérir des positions* » conclut Baptiste Talbot.

FONCTIONNAIRES

SCRUTIN

VOTE ÉLECTRONIQUE

